



Engagement



Solidarité

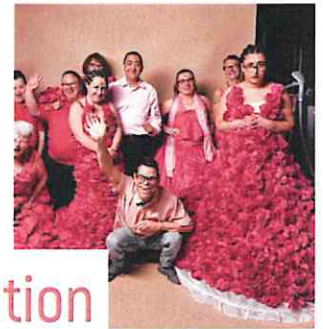


Militantisme

62^e Assemblée générale Unapei 17- Exercice 2022

L'ESSENTIEL DES COMPTES

60 ans « L'essentiel »



Autodétermination



Valeurs



Citoyenneté



Unapei

CHARENTE MARITIME - 17

www.unapei17.org

L'UNAPEI 17 EN CHIFFRES

Plus de **60 ANS**
d'expérience

7
administrateurs

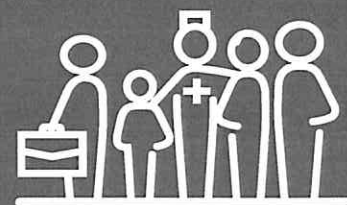
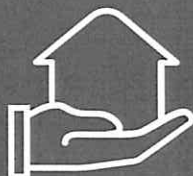
23 millions d'€
de budget
de fonctionnement



19
établissements
et services
répartis sur 12 communes

Date de création
1961

415
salariés



833
places d'accueil

206
adhérents
(au 31/12/2021)

200
travailleurs d'ESAT



«

« La force de l'Unapei 17 est le fruit de l'addition de ce que chaque parent, ami, professionnel apporte. »



QUI SOMMES NOUS ?

L'Unapei 17, Association départementale des parents de personnes en situation de handicap intellectuel et leurs amis, est une association à but non lucratif loi 1901.

Créée en 1961, l'association gère 19 établissements spécialisés et services accueillant et accompagnant des enfants, adolescents et adultes, porteurs de trouble du neurodéveloppement les plaçant en situation de handicap intellectuel. Le handicap intellectuel peut être associé notamment à l'autisme, au polyhandicap ou à des troubles psychiques stabilisés.

L'association offre sur le département de la Charente-Maritime 870 places (dont 11 dans le cadre d'un Groupement de Coopération Médico-Social) aux personnes, accompagnées par 350 professionnels.

RÔLES ET MISSIONS

DE L'UNAPEI 17

Accompagner les personnes en situation de handicap intellectuel

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au respect de leurs droits et favoriser leur accès autant que possible à l'éducation, au travail, à la formation, à l'habitat, à une vie sociale, aux loisirs, à la culture, à la santé, etc.
- Les soutenir dans leur pouvoir d'agir par la promotion de l'autodétermination
- Innover et améliorer en continu la qualité de leur accompagnement et répondre aux nouveaux besoins et attentes

Soutenir les familles et les aidants

- Conseiller les familles dans leurs démarches et les informer de leurs droits.
- Associer les familles à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement de leur enfant
- Proposer pour les personnes accompagnées des espaces et des temps de répit



FAITS MARQUANTS 2022

Etablissements et Services :

- **Cessation d'une parcelle de terrain** à la mairie de Lagord **pour 1€ symbolique** en vue de **l'implantation d'une piste cyclable** devant la maison Chateaubrain
- Actualisation du **règlement intérieur** général des CVS conformément au nouveau **décret du 25 avril 2022 applicable au 1e janvier 2023**
- Décision du Conseil d'Administration de **mener un audit sur 6 mois au FOH/FAM** de Bouhet en raison des dysfonctionnements constatés
- **Réponse à un appel à projet en partenariat avec les associations TREMA et APF** en vue de la création d'une Equipe Mobile d'aide à l'accompagnement et à la coordination des partenaires, dans le cadre de la prise en charge de l'impact des handicaps et des traumatismes liés à la maltraitance dans les accompagnements des jeunes à destination des mineurs relevant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Etude d'un **pôle de remplacement** pour limiter le recours à l'intérim et fidéliser les professionnels sur les sites
- **Ouverture d'une antenne de l'IME sur le Pays Rochefortais** dans les locaux du Centre Social de Tonny-Charente
- Projet de **création de 14 places de FOH** sur le site de Surgères présenté au Conseil Départemental
- Poursuite de la réflexion de **réunir les 2 Foyers d'Hébergement de Rompsay (La Rochelle) et Yves**
- Fin des travaux au FOH du Bonnodeau à Lagord et intégration des résidents dans leurs nouvelles chambres et fusion avec le Saaj de St Ouen en mai 2023

Action associative

- **Poursuite du Projet des Ambassadeurs renommé par les jeunes du SESSAD « Ensemble, tous est possible »**. Il s'agit de rechercher la participation effective des personnes concernées et de leur proche-aidant à la gouvernance des structures d'accompagnement. Cette action, à laquelle des administrateurs et des parents ont été associés, a débuté en février 2022 pour 2 ans.
- **Actualisation des Statuts et du Règlement Intérieur** de l'Association en fonction de la nouvelle organisation en territoires à présenter en **Assemblée générale Extraordinaire**
- **Obtention du label « Don en Confiance »**
- Organisation d'un **conseil d'Administration de l'Unapei Nouvelle Aquitaine à la Rochelle**
- Participation au **Congrès de l'Unapei de Nantes** en organisant un circuit de visite passant par **l'ESAT du Marouillet** avec spectacle équestre et déjeuner servi par les jeunes de la SIPFP de St Ouen d'Aunis.
- Participation aux actions tendant à obtenir le « **Séjour pour tous** » pour l'ensemble des professionnels des structures

La participation des administrateurs bénévoles à l'action de l'association a été évaluée à **53 288 € pour l'année 2022**, sur la base de 1 250 heures au taux de trois fois le SMIC chargé, soit 42,63€.

Le montant des **frais remboursés** aux administrateurs est de **8781,56 € en 2022**.

Principales participations des administrateurs



Ainsi que

- CVS des établissements et services ;
- Réunions inter-associatives ;
- Comité d'entente départemental handicap de Charente-Maritime (CED-H17) ;
- Commissions et groupes de travail ;
- Réunions et rendez-vous partenaires, collectivités, financeurs.

PRINCIPALES ACTIONS FINANÇÉES GRÂCE AUX DONNS ET À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE



Montant total des Dons reçus en 2022

Opération Brioches

5 493€ Bénéfices de l'Opération Brioches 2022

Campagne Ivoire

1 531€ Bénéfices de la campagne Ivoire 2022

Les bénéfices ont financé des séjours, des ateliers de médiation artistique de sophrologie, du matériel sensoriel, du matériel de sport et un support cinéma.

LE COMPTE EMPLOI RESSOURCES

Pour une plus grande transparence

Le CER est un document financier qui rend compte des utilisations (emploi) des ressources provenant de la générosité du public (dons, legs, dons en nature,...) ou d'autres sources (subventions, ...).

La forme du CER est normée. Les organismes (associations et fondations) qui font appel à la générosité publique doivent respecter ce cadre pour leurs comptes depuis 2009.

Le fond du CER : le contenu des rubriques n'est pas normé. Elles ne recouvrent donc pas la même chose selon les structures. C'est un choix durable de gestion des dirigeants (= membres du Conseil d'Administration).

La raison d'être du CER est d'informer les donateurs.

Il est un outil de transparence et de contrôle pour les structures qui font appel à la générosité du public. Il contrôle à la fois la conformité (aux exigences légales) et la qualité du document.

**COMPTE D'EMPLOI
DON EN CONFIANCE**

EMPLOIS	Emplois de 2022 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2021 (3)
1 – MISSIONS SOCIALES *		
1.1. Réalisées en France		
Actions réalisées directement	32 342	16 133
Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées directement		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	146 900	81 368
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	179 242	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 519	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	344	
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	186 106	
V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	0	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges	32 804	
Total	32 804	

**LOIS-RESSOURCES
CE - VIE ASSOCIATIVE**

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2022 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2021 (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE	50 148	66 100
0 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Dons et legs collectés		
Dons manuels non affectés	13 534	16 239
Dons manuels affectés	16 390	18 756
Legs et autres libéralités non affectés	1 346	2 663
Legs et autres libéralités affectés		
Dons des entreprises		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 – AUTRES FONDS PRIVES		
3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4 –AUTRES PRODUITS	91 376	35 742
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	122 647	
II - REPRISES DES PROVISIONS	2 000	
III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	16 296	
IV– VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V– INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	45 164	
VI –TOTAL GENERAL	186 106	
VI –Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	0	
Prestations en nature		
Dons en nature	32 804	
Total	32 804	

MONTANT DES DONS EN 2022

Le montant des **dons perçus** en 2022 est de **16 390 €**.

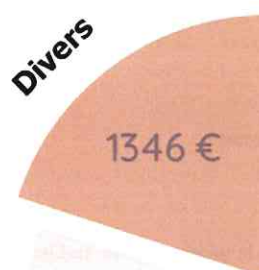
Ils sont inscrits en fonds dédiés dans l'attente de leur utilisation pour un projet dédié.



DONS AFFECTÉS

15 890 €

**Opérations Brioches
et Ivoires**



DONS NON AFFECTÉS

13 534 €

Cotisations

Les informations présentes sur l'Essentiel 2022 sont issues du **rapport d'activité et financier 2022 de l'Unapei 17**, publié au Journal Officiel et disponibles sur www.unapei17.org

Conformément aux obligations légales, les **comptes annuels 2022 sont contrôlés et certifiés par le Commissaire aux comptes** de l'association (SAS Renaudeau Renou & associés).

Ils ont été **approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Unapei de Charente-Maritime du 16 juin 2023**.

Tous les dons ou legs font l'objet d'une délibération d'acceptation et d'affectation aux projets en faveur des personnes accompagnées par le Conseil d'administration de l'Unapei 17.

Les sommes non utilisées en fin d'année sont provisionnées en fonds dédiés dans l'attente de la réalisation de leur destination.



UNE PERSONNE, UN HANDICAP, UNE VIE, UN DÉFI,
ŒUVRONS ENSEMBLE !

www.unapei17.org



Société



Éthique



Inclusion



Entrepreneurs militants



Accessibilité



Unapei

CHARENTE MARITIME - 17

www.unapei17.org

ZI les 4 Chevaliers
6 avenue Eric Tabarly
17180 Périgny

Tél. 05 46 27 13 60

siege.social@unapei17.org

